

Redketchup / il y a onze années

[Changement de canon/calibre](#)

Voilà, j'ai une arme chambrée en 30-06 avec modèle 9 (arme à verrou). J'envisage de faire changer le canon et par la même occasion le faire passer en 308.

Est-ce permis ?

Faut-il faire un nouveau modèle 9 ou d'autres démarches ?

—

lagaffe / il y a onze années

[Re: Changement de canon/calibre](#)

c'est permis sans problèmes

il te faudra passer au banc d'épreuve de liège , qui te délivre alors le certificat (attention, il faut rendre l'ancien canon) , et tu te refait un mod 9 /peut etre qu'ils le feront eux même , tu renvoie l'ex mod9 et le duplicata du nouveau mod 9 au gouverneur (garde des copies et envoi par recommandé et accusé de réception)

Redketchup a écrit :
Voilà, j'ai une arme chambrée en 30-06 avec modèle 9 (arme à verrou). J'envisage de faire changer le canon et par la même occasion le faire passer en 308.
Est-ce permis ?
Faut-il faire un nouveau modèle 9 ou d'autres démarches ?